

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur les Associations de malfaiteurs. (N° 24, session ordinaire 1893.)

Nommée le 16 décembre 1893.

MM.

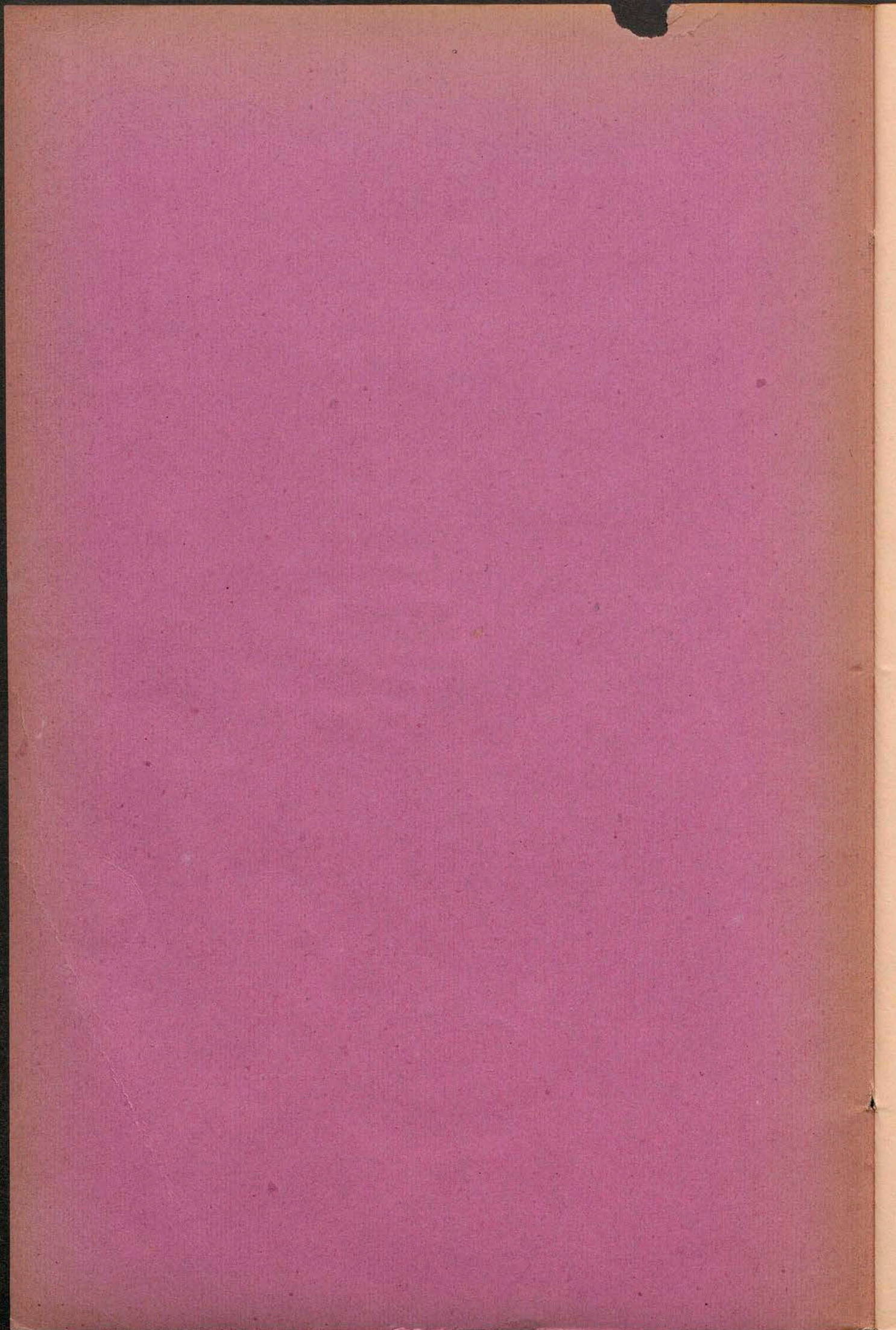
- 1^{er} BUREAU : MILLIARD.
2^e — BÉRENGER.
3^e — CORDELET.
4^e — CHARLES MERLIN.
5^e — MAZEAU.
6^e — JULES CAZOT.
7^e — MUNIER.
8^e — FRANCK CHAUVEAU.
9^e — BARRIÈRE.

Rapporteur

Président

Secrétaire

88

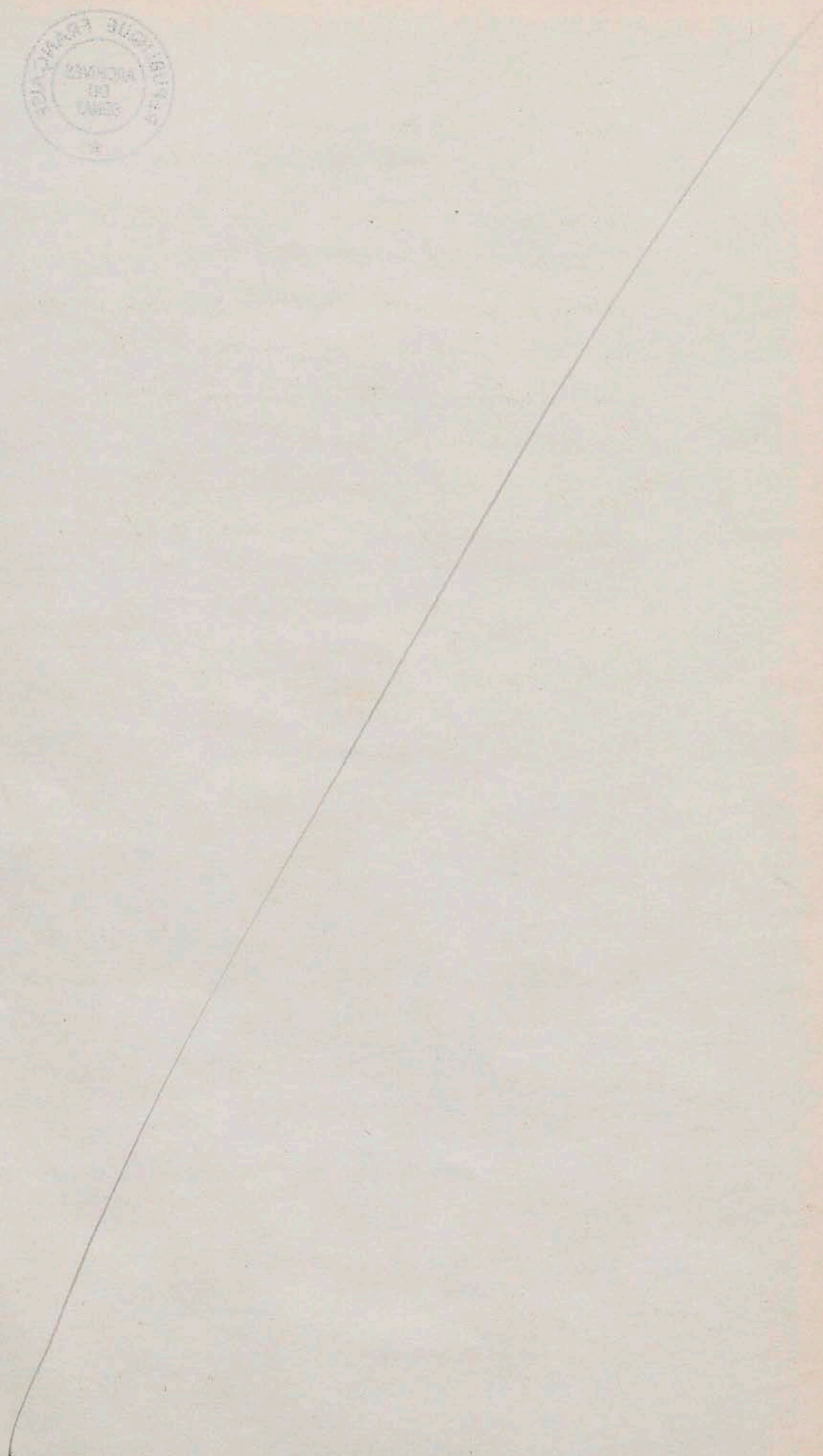


1245823



Projet de loi

sur les associations de Malgaches
(Urgence déclarée)



Travaux du 16 Décembre 1893.

2

La séance est ouverte.

M. Cazot est nommé président.

M. Frank Chauveau est nommé secrétaire.

Tous les membres déclarent que l'opinion unanime des Barreaux est que le projet doit être voté tel qu'il a été voté à la Chambre des députés.

M. le garde des sceaux est entendu; sur une objection qui est faite, il déclare que le projet de loi est un projet spécial, qui ne peut servir pour effet de modifier les dispositions du Code pénal en matière de vol qualifié. (Article 386 du Code pénal.)

M. Berenger est nommé rapporteur.

La séance est levée et renvoyée à lundi 2 heures.

Le Président

Jules Cazot

Le secrétaire

Frank Chauveau

Séance du 14 ^{me} 1893.

La séance est ouverte à 2^h 1/2, sous la présidence de M. Cazot président.

Présents - MM^{es} Berenger rapporteur - Massin - Coidelet - Martini et Barrière - MM^{es} Frank Chauveau et Milliard se sont excusés -

M. Berenger donne lecture de son rapport qui est approuvé à l'unanimité.

Le Président

Jules Cazot

Le secrétaire

Ch. Barrière